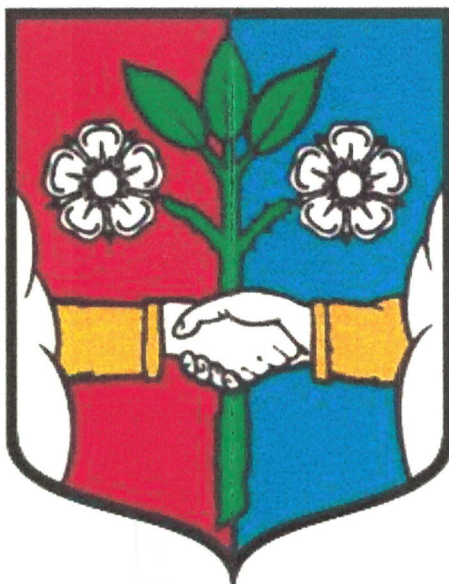


Bureau du Conseil communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la
séance ordinaire du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 24 juin 2024
à la salle plénière du Grand Conseil à Lausanne

.....	1
1. Assermentation	3
2. Appel	3
3. Approbation de l'ordre du jour.....	3
4. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 29.04.2024	3
5. Communications du Bureau	4
6. Communications de la Municipalité	4
7. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales.....	6
8. Préavis 06/2024 – Comptes 2023	7
9. Préavis 07/2024 – Rapport de gestion 2023	7
10. Préavis 08/2024 - Demande de crédit complémentaire de CHF 12 097 811, 93 TTC pour la construction du complexe scolaire CSI Le Bix ainsi que sa route d'accès.....	8
11. MOTION déposée par M. GOETSCHIN Gilles : La rénovation des installations sportives existantes sur la place nord du CCS à Arzier	12
12. Renouvellement des membres du bureau du Conseil Communal.....	13
13. Divers et propositions individuelles.....	14
14. Annonce des préavis futurs	15

Le **Président**, M. **Nicolas VOUT** souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à M^{me} la **Syndique**, à Messieurs les Municipaux, pour ce Conseil communal d'Arzier-Le Muids du 24 juin 2024. Il note également la présence de la journaliste de la Côte M^{me} **Milena MICHOU**D. Il remercie M^{me} **Laurence BASSIN** et M. **Maurice GAY**, Députés du Grand Conseil, pour leur accueil et pour la proposition de la visite du Parlement en fin de séance.

1. Assermentation

M. **Fabrice PERVANGHER** entre au Conseil communal suite à la démission de M. **Daniel VICENTE ALVAREZ**.

L'Assemblée se lève et le **Président** procède à l'Assermentation de M. **Fabrice PERVANGHER**. Lecture du serment Art. 9 de la Loi sur les Communes.

2. Appel

La **Secrétaire** procède à l'appel : 45 conseillers sont présents, 10 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement. Le **Président** ouvre donc la séance.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le **Président** précise qu'aucune demande de modifications n'a été demandée. Nous passons au vote.

L'ordre du jour **est accepté à l'unanimité** (42 OUI)

4. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 29.04.2024

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications. La version définitive du PV sera disponible sur l'Extranet de la Commune, après son approbation et sa signature. M. **Patrick ROUSSILLON** souhaiterait que l'on ne mentionne pas le nombre de 80 migrants tous au long du PV pour le Cube de Verre. Sous réserve que l'EVAM en mette 76, que se passera-t'il ? Le **Président** explique qu'il a reçu la même demande d'un habitant, mais que c'est bien sur quoi nous avons voté devant la population le 29 avril 2024. Nous ne pouvons donc pas modifier le PV. M. **Jean FLACH** soutient le **Président** car ceci faisait partie du débat de refuser un centre de migrants de 80 personnes. Pour respecter la teneur des débats, il est important de garder ce nombre inscrit au PV. M. **Patrick ROUSSILLON** pense que le débat n'était pas sur le chiffre ? Le **Président** explique que oui et la recommandation qui a été votée indiquait également ces 80 migrants. M. **Matthieu WOLFF** précise que le 80 était bien mentionné mais nous pourrions dire environ. Le **Président** affirme que nous ne modifierons pas cette notion de 80 migrants dans le PV.

Le Procès-verbal du 29.04.2024 **est adopté** (35 OUI, 2 NON, 4 abstentions)

5. Communications du Bureau

Le **Président** revient sur les votations fédérales du 9 juin 2024 qui se sont bien passées, avec la première utilisation du scanner de Swissvote. Le bureau avait reçu une formation spécifique le 27 mai 2024. Cinq membres du bureau étaient présents (Président, deux Vice-Présidents et les deux scrutatrices), ainsi que la **Secrétaire** qui était là pour la mise en place et la clôture du scrutin. Le gain de temps du dépouillement est significatif avec 150 bulletins de votes scannés en une minute. Le travail est surtout pour l'ouverture des enveloppes et le scannage des cartes de votes des citoyens. Il remercie le bureau et le Contrôle des habitants de la Commune pour le soutien lors de ces votations du 9 juin 2024.

6. Communications de la Municipalité

Le **Président** donne la parole à la **Syndique**, M^mc **Louise SCHWEIZER** qui explique que la Commune n'a pas encore trouvé d'adjoint administratif pour le secrétaire municipal. Visiblement cette personne est compliquée à trouver avec des compétences dans le secteur administratif de communes. M. **NOVERRAZ** commencera la semaine du 1^{er} juillet à s'occuper des rapports pour les naturalisations. Le poste de chef des bâtiments sera pourvu début août. Les clés ont été remises début mai pour l'Auberge communale, les trois mois de caution ont été payés. Ils attendent une autorisation du Canton pour l'ouverture.

Concernant le PACOM, il avait été annoncé une éventuelle séance extraordinaire pour passer ce dossier devant le Conseil Communal. La dernière opposition est traitée, mais doit être transmise au Canton qui doit se déterminer. Il y a donc remise à l'enquête du PACOM pour deux compléments et ceci explique le retard pour passer devant le Conseil communal.

Concernant l'EVAM, l'appel lancé à la population s'est soldé par un retentissant échec, car seulement deux personnes se sont proposées pour accueillir des migrants. Aucune date pour l'instant de mise à l'enquête pour d'éventuelles transformations intérieures. La Municipalité a demandé au directeur de l'EVAM que toutes annonces soient transmises rapidement à la Commune pour organiser une séance d'information à la population.

Manifestations :

- 22.06.2024 Fête de la fontaine
- 28.06.2024 Fête des enfants
- 01.08.2024 Fête Nationale au Creux des Abériaux, une navette sera disponible pour les Raffis au départ de le Muids également cette année.
- Les fenêtres de l'été ont eu peu d'inscriptions, mais la quantité ne fait pas la qualité.
- La cantonale de Givrins accueillera un char de la Jeunesse d'Arzier-Le Muids.
- 12-13.08.2024 les Perséides avec extinction de l'éclairage publique.
- 31.08.2024 Back To School au Creux des Abériaux
- 21.09.2024 la fête de la déchèterie

M. **Nicolas RAY** communique des informations sur le CAD. Le retard est dû à l'entreprise, au fait que le rapport amiante qui a été utilisé était échu. Le Canton a demandé de refaire un rapport amiante, sans surprise le CCS en possède. Les divers et imprévus inclus dans le préavis absorberont le travail qui demandera des précautions supplémentaires. L'entreprise a promis que l'eau chaude sera en fonction pour la rentrée scolaire.

Première année de mesure du PEC, avec un rapport envoyé au Canton qui est satisfaisant. Dans les prochaines mesures mises en place, la réutilisation sera mise en avant lors de la fête de la déchetterie.

M. **Nicolas RAY** poursuit en présentant la planification énergétique communale. Un document lourd qui nous indique des pistes pour les 30-40 prochaines années pour l'énergie sur la Commune, par quartier et même par chemin. Quelles seraient les pistes les plus intéressantes pour l'énergie ? Une préséance pour la population sera organisée pour la présentation de ce document, certainement avant un Conseil communal et sera disponible sur le site de la Commune. Une surprise par exemple : un appel d'offres groupé pour les panneaux solaires n'est pas recommandé car le taux de conversion, c'est-à-dire la vitesse de l'avancement de la pose des panneaux solaires sur la Commune, est très correcte. L'appel d'offre groupé n'amènerait rien.

Lors du préavis sur la sécurité informatique, la commission avait fait la recommandation de rapidement faire une sauvegarde. Le matériel est reçu, installé et la semaine prochaine un back up de l'entièreté de l'administration communale sera fait chaque soir sur bande magnétique.

M. **Philippe ESSEIVA** n'a pas de communication.

M. **Frédéric GUILLOUD** indique que le chantier des Grand champs est terminé, avec deux, trois détails à régler par l'entreprise. Concernant l'eaudici/le Montant, les travaux suivent le planning comme prévu. Il y a deux lignes en fonction, soit 4000 litres/minute en production. Il persiste un faible risque de pénurie pour cet été mais ceci n'est pas dû seulement aux fortes précipitations, même si elles ont bien aidé !

Il y a eu un audit de l'inspecteur des eaux, duquel ressort une bonne tenue de la gestion du service. La Commune étudie pour le service des eaux une liaison avec St-Cergue avec une nouvelle source de ravitaillement, car St-Cergue n'a qu'un ravitaillement avec Trélex. L'installation devient vétuste et ils veulent un plan B. Arzier-Le Muids étudie également une nouvelle source de ravitaillement avec une liaison avec Bassins.

Enfin, pour l'éclairage public les travaux seront effectués cet été.

M. **Denis BERGER** précise qu'il est au bout de ses six mois dans ses nouveaux dicastères. Concernant la police des constructions, il a beaucoup appris avec le bureau technique qui fait appliquer l'article 103 de la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire, qui ne permet pas à tout un chacun de modifier ou construire librement. Ceci est repris dans l'Info Arzier-Le Muids.

Il poursuit en indiquant que les parcelles et espaces verts autour du cimetière ne sont plus tondues, afin de maintenir la biodiversité préconisée par le Canton et Région de Nyon. Il remercie l'équipe des espaces verts qui a décoré notre village avec des arrangements floraux. La Commune constate toutefois du vandalisme avec de l'arrachage de plantes communales. Il souhaite que les membre du Conseil communal soient attentifs et puissent remonter les informations pour que la Municipalité puisse réprimander. Enfin il y a eu des séances avec Région de Nyon, sur la biodiversité et particulièrement sur les frelons asiatiques, qui se sont réveillés sur le domaine de la Caroline.

7. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales

APEC : Le rapporteur M. **Christian BRÜGGER** a participé à la séance du 23.05.2024 à Bursins. *Les préavis 12 et 13 – plafond d'endettement et comptes 2023* ont été acceptés. Prochaine séance le 19.09.2024.

AISGE : La déléguée M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** a participé à la séance extraordinaire du 12.06.2024 à St-Cergue, il y a eu les assermentations de M. **Jean FLACH** pour Arzier-Le Muids et de M^{me} **Carole MORINA** (remplace M. **Laurent MATHEY**) pour St-Cergue. Elle indique que M. **Christophe HABISREUTINGER** remplace M^{me} **Evelyne VOGEL** pour la Commune de Trélex au sein de la commission de gestion et finances. *Le préavis 05/2024 – Demande de crédit de CHF 48'000'000 destiné à financer l'achat du complexe scolaire Le Bix sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids.* M. **Denis BERGER** propose un amendement. Il est refusé : 1 oui, 15 non et 2 abstentions. Le CODIR AISGE propose un amendement soit : « 4. Autoriser le versement d'un ou de plusieurs acomptes à la Commune d'Arzier-Le Muids. Ceci permettra d'éviter à la Commune d'Arzier-Le Muids de dépasser son plafond d'endettement et d'emprunter à son nom ». Il est accepté : 17 oui, 0 non et 1 abstention. Le préavis 05/2024 est accepté, tel qu'amendé par le CODIR : 18 oui, 0 non et 0 abstention. *Le Préavis 06/2024 – Demande de crédit de CHF 226'000 destiné à financer l'achat de 6 portacabines et du mobilier nécessaire à l'agrandissement du centre ados à Genolier* est accepté : 10 oui, 6 non et 1 abstention. Elle indique qu'ayant gagné le tournoi régional en avril à Crissier une classe de 5P à Trélex participera au championnat suisse de handball à Altdorf. M^{me} **Noémie DUNANT** espère que l'AISGE pourra soutenir financièrement une telle participation dans le futur. Prochaine séance ordinaire du Conseil Intercommunal AISGE, mercredi 25 septembre 2024 avec un préavis de CHF 1'200'000 relatif au rachat de l'unité d'accueil de jour à Givrins.

Conseil Régional : le délégué M. **Christian BRÜGGER** indique que lors de la séance du 19.06.2024, *les comptes et rapport de gestion et le préavis 39/2024* ont été acceptés. Prochaine séance le 10.10.2024 à Chavannes des Bois et le 11.12.2024 à Nyon. Une séance d'information sur la 3^{ème} voie d'autoroute le 02.07.2024, à laquelle lui-même et M. **Matthieu WOLFF** participeront.

RAT : La déléguée M^{me} **Gwendoline NYDEGGER** a participé à la séance du 27.03.2024. Durant cette séance, M. **Philippe ESSEIVA** a été assermenté comme nouveau délégué au RAT en remplaçant de M. **Nicolas RAY**, démissionnaire. 16 communes sur 16 étaient représentées. *Le préavis 1/2024 – rapport de gestion et finances communales* est accepté. Elle a participé à la séance du 01.05.2024 *les préavis 2/2024 – adhésion de la Commune de Bassins au RAT*, *le préavis 3/2024 – modifications des statuts du RAT* *le préavis 4/2024- plan quinquennal de développement 2026-2030* ont été acceptés. 15 communes sur 16 étaient représentées.

SDIS : Le délégué M. **François ESSELBORN** a participé à la séance du 30.04.2024, le dernier PV de la séance du 26.09.2023 a été approuvé ainsi que *le préavis des comptes 2023 du SDIS Nyon-Dôle* a été accepté. Les documents de cette séance sont disponibles sur l'extranet. Les membres du bureau restent quasi inchangés, seul un nouveau vice-président. Le PV est en attente.

ORPCi : Le délégué M. **François ESSELBORN** a participé à la séance du 27.03.2024. *Les préavis 12/2023 les comptes 2023 et le préavis 13/2021-2023 réfection urgente des toits des*

CEP de Prangins ont été acceptés. Pour les toits, préavis débattu et accepté. M. **François MARTIGNIER** de Bassins a été élu comme Président, M. **Jean-Emile HUMBERT** de Marchissy et **Jean-Michel HEBERT** ont été élus comme vice-présidents. Le PV est en attente.

8. Préavis 06/2024 – Comptes 2023

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucun commentaire. La boursière M^{me} **Odette D'ONOFRIO** est disponible pour répondre aux questions.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Didier HERMANN**. La commission propose d'accepter le préavis 06/2024.

Le **Président** passe à travers les rubriques principales des comptes. Il ouvre la discussion.

M. **Jean FLACH** demande une précision sur le rapport de la commission des finances. Il est inscrit au point 2.1 dans les éléments favorables « les intérêts de nos dettes ont été supérieurs aux prévisions de nos CHF 35'000 ». Une augmentation d'intérêt ? Dans les favorables ? M. **Didier HERMANN** répond qu'il s'agit d'un mauvais copier-coller, c'est une erreur.

M^{me} **Odette D'ONOFRIO** explique qu'il manquait une ligne d'emprunt dans le budget avec les intérêts. Ce n'est pas une augmentation des intérêts car les contrats sont conclus depuis des années, mais malheureusement, il manquait cette inscription au budget. D'où l'augmentation par rapport au budget. M. **Jean FLACH** répond que oui mais ceci est inscrit dans les éléments favorables ? M. **Didier HERMANN** précise que ce point a été soulevé en séance de commission, mais qu'il n'est pas inscrit dans le bon paragraphe du rapport. Il devrait en effet être en dessous, dans les défavorables. Le **Président** précise que cette modification sera bien lisible dans ce PV.

M. **Nicolas RAY**, Municipal responsable des finances, remercie le travail de la commission des finances. Les discussions et soirées avec la commission sont souvent âpres mais très intéressantes et constructives. D'année en année, il présente des résultats financiers qui sont bons, avec une dette qui diminue, des amortissements complémentaires qui permettent de réduire la charge financière de la Commune. Il renvoie cependant la vigilance sur deux des annonces faites dans les associations intercommunales. Les charges de l'AISGE et de l'APEC seront conséquentes ! La nouvelle STEP arrivera en 2027, une année après la mise en fonction du Bix et les factures arriveront en même temps. La situation actuelle est donc bonne, mais trompeuse. Le début de la prochaine législature sera conséquent, avec d'énormes charges. Il faut également garder en tête la possibilité d'une 2^{ème} partie d'école avec le Bix 2. Il remercie les employés communaux qui font d'énormes efforts pour dépenser mieux et de manière adéquate, afin de tenir leur budget.

Le **Président** clôt la discussion pour l'Assemblée. Nous passons au vote.

Le préavis 06/2024 est accepté à l'unanimité (43 OUI)

9. Préavis 07/2024 – Rapport de gestion 2023

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucun commentaire.

Lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion par M. **Christophe PATARIN**. La commission propose d'accepter le préavis 07/2024.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune question.

Le **Président** clôt la discussion pour l'Assemblée. Nous passons au vote.

Le préavis 07/2024 est accepté à l'unanimité (42 OUI)

10. Préavis 08/2024 - Demande de crédit complémentaire de CHF 12 097 811, 93 TTC pour la construction du complexe scolaire CSI Le Bix ainsi que sa route d'accès

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M. **Philippe ESSEIVA** indique que le 12.06.2024 lors du CI AISGE le préavis de l'achat du Bix a été amendé et accepté à l'unanimité dans son intégralité.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Flavio BOSCARDIN**. La commission propose d'accepter le préavis 08/2024.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Frédéric BOY**. La commission propose d'accepter le préavis 08/2024 avec les amendements proposés et discutés ci-dessous.

Lecture du rapport minoritaire par M. **Éric JAQUET**, membre de la commission ad'hoc. Il propose de refuser le préavis 08/2024.

Le **Président** ouvre la discussion. M. **Frédéric BOY** répondra volontiers aux diverses questions liées aux propositions d'amendements.

Propositions d'amendements

Compte tenu des éléments précédents, la commission ad hoc propose au Conseil Municipal les amendements suivants :

- **Amendement 1** : ne pas accorder 20% de renchérissement mais 14,47%, soit CHF 4'196'300,00
- **Amendement 2** : ne pas accorder 20% de renchérissement pour l'accès routier mais 14,47%, soit CHF 47'752
- **Amendement 3** : enlever le coût de CHF 200'000 des frais de personnel du préavis car il devra être facturé directement à l' AISGE
- **Amendement 4** : enlever le coût de CHF 165'000 de renaturation du ruisseau du préavis car il fera l'objet d'un préavis spécifique
- **Amendement 5** : par soucis de cohérence, nous accordons que les 14,47% sur les coûts de la salle de gymnastique (gradin+désenfumage) soit CHF 35'451.
- **Amendement 6** : ne pas accorder 10% de divers et imprévus, mais uniquement 4% sur la plus-value

M. **Didier HERMANN** ne voit pas l'intérêt de notre Commune d'aller amender un préavis qui a été voté par l'AISGE et qui va le racheter dans l'intégralité des coûts. M. **Frédéric BOY** précise que le 10.06.2024 au moment de la rédaction de leur rapport, ils ne savaient pas que le CI AISGE allait voter favorablement sur ce préavis deux jours après. Les éléments apportés sont ceux du travail de la commission ad'hoc, pour apporter un éclairage précis à l'Assemblée.

M. **Michel AUGSBURGER** indique qu'il y a une hausse effective de 37%. Dans les travaux effectués maintenant il y a CHF 200'000 de frais du personnel qui sont déjà facturés et 27% seront refacturés par l'AISGE. Il y a un problème ? M. **Pascal VOUTAT** explique que les coûts sont facturés en entier et ensuite, ils seront répartis par Commune, selon les règles par nombre d'habitants et nombre d'enfants. Les amendements sont louables, mais il rejoint son collègue car maintenant l'AISGE a accepté les montants du préavis.

M^{me} **Ana HUBSCHER** partage l'avis de la commission ad'hoc. 20% de renchérissement paraissent énormes. L'indice des prix à la consommation avait certes beaucoup augmenté, mais maintenant l'inflation est à la baisse. Comment donc justifier cette augmentation de 20% ? M. **Nicolas RAY** explique que le coût de CHF 200'000 du personnel communal est un revenu pour la Commune avec le paiement d'un quote part. Pourquoi ceci figure-t-il dans ce préavis ? Comme l'a proposé la commission ad'hoc, la Municipalité aurait pu émettre facture par facture mensuellement à l'AISGE, mais ceci demanderait chaque mois de faire un décompte heure par heure à l'AISGE qui ne paiera qu'à 30 jours, avec éventuellement une surveillance en cas de rappel de paiement. Tout cela est extrêmement compliqué. C'est pour cette raison qu'un montant cadre est proposé et est annuellement facturé à l'AISGE. La finalité est la même, le temps passé sur ce projet par la Commune d'Arzier-Le Muids est refacturé à l'AISGE. Il souhaiterait que l'Assemblée refuse cet amendement qui compliquera énormément le travail de la comptabilité. Il revient sur les amendements 1, 2 et 5 de la commission ad'hoc. Si la commission a raison, vous laissez les 20% et si l'on se retrouve avec 14% finalement, il n'y aura pas de surenchérissement. En revanche, si vous acceptez l'amendement et que, par malheur, la commission a tort, chaque myriade de micro-préavis seront représentés individuellement devant le Conseil communal et ceci pour les deux prochaines années. Pour rappel, les lots (les ascenseurs, les murs, le carrelage etc.) sont mis au concours et la Municipalité reçoit des enveloppes d'offres d'un certain montant. Si un lot dépasse ces 14.75%, on annule et revenons avec un préavis devant le Conseil Communal, avec en amont le travail de la commission des finances et celle de la commission ad'hoc pour certainement un Conseil communal Extraordinaire ! Travail inutile de représenter ce genre de préavis, car à quel moment le Conseil communal pourrait refuser des ascenseurs ? C'est dans le cahier des charges et ça devra être en finalité accepté, donc cet amendement est contreproductif. Toutes les enveloppes ouvertes à ce jour dépassent les 14.75% ! Il recommande de refuser ces amendements. La Municipalité sera attentive aux montants de toutes ces enveloppes et fera attention aux dépenses.

M. **Christian BRÜGGER** précise que le surcoût principal sera les fournitures. Le travail sera conséquent si l'Assemblée accepte ces amendements.

M. **Frédéric BOY** n'était pas conscient que l'augmentation du renchérissement soit décomposé lot par lot. Comment est-ce possible avec la demande du budget de CHF 5'600'000 en justifiant un indice ? Cet indice la commission ad'hoc l'a vérifié et trouve qu'il est faux. Peut-être que la Municipalité a besoin de 20%, mais sur la base de l'indice c'est incorrect. En analogie, pour répondre au Municipal, il reprend l'exemple de l'ascenseur. Si sur le montant que l'enveloppe propose, il manque CHF 20'000 ou CHF 30'000, il serait à ce moment bon de demander au

BAMO, que la Commune mandate, de regarder comment ne pas dépasser les coûts. Un ascenseur, oui, mais la Commune a-t-elle commandé le bon, celui avec des miroirs ou de l'inox est peut-être trop cher. C'est aussi ça le travail d'optimiser les choses ! Selon lui, la vraie question sur ces amendements 1, 2 et 5 est : est-ce que le Conseil communal souhaite être consulté et sollicité lors de gros ou petits dépassements de coûts ou est-ce que ce travail est trop conséquent et il sera laissé au seul jugement de la Municipalité de faire au mieux. Il laisse l'Assemblée en décider et rappelle que la commission ad'hoc n'a fait que son travail de commission.

M. **Michel AUGSBURGER** précise que la hausse des coûts des bâtiments administratifs sera de 19%. Il est interpellé par les divers et imprévus de CHF 4'032'000. Lors du budget initial de CHF 29'000'000, déjà 4% pris pour les divers et imprévus et à nouveau 10% sur le nouveau montant ? Les fouilles archéologiques ont été un des imprévus, mais il y en a-t-il plus pour l'instant ?

M. **Denis BERGER** précise que les vœux de la Municipalité sont un engagement envers d'autres communes. Si maintenant il y a un frein sur les dépenses, la Commune ne pourra pas respecter ses engagements ! Sans ces amendements, l'avantage est que la Commune touchera de l'argent pour avancer dans ce chantier, en faisant au mieux, bien évidemment pour ne pas dépasser le montant des enveloppes. Ainsi l'avancement permettra de placer des enfants dans des locaux convenables, ceux qui sont en ce moment dans des portacabines.

M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** revient sur le thème divers et imprévus. Elle rappelle qu'au début de ce projet, la salle de gymnastique avait des fenêtres, puis elles avaient été supprimées, elles seront subventionnées. La Municipalité a soulevé ce point, elle souhaiterait connaître le nombre de fenêtres qui doit être prévus pour obtenir le subventionnement ? Le montant dans les divers et imprévus serait suffisant pour ceci.

M. **Matthieu WOLFF** indique que ces chiffres ont déjà été validés plus haut, par l'AISGE. C'est comme si la Confédération avait décidé quelque chose, cette Confédération est représentée par 26 Cantons et on demande spécialement au Canton de Vaud de valider ce point. Mais alors pourquoi vote-t-on, pourrait-on se demander ? Le processus est ainsi, mais ces amendements ne sont pas nécessaires et il votera contre.

M. **Michel AUGSBURGER** souhaiterait une réponse à sa question, les CHF 1'030'000 pour les fouilles. Le travail a été fait et certainement facturé et ne devrait pas être dans les divers et imprévus ? Et une réponse pour les Divers et imprévus déjà comptabilisés à hauteur des CHF 29'000'000 initialement prévu, sont-ils à double ? Car pour être correct, il ne faudrait prendre que 6% pour compléter et en réalité c'est CHF 1'000'000 de moins. M. **Philippe ESSEIVA** répond qu'effectivement les 4% déjà pris dans le premier préavis n'ont pas été pris en considération. Il ne cache pas que cette somme supplémentaire dans les divers et imprévus pourrait être utilisée pour les fenêtres de la salle de gymnastique comme indiqué par M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** et la commission ad'hoc. Il précise également que d'autres imprévus sont encore certainement à venir dans ce projet d'école du Bix. Les fouilles ne sont pas prises en compte dans les 10%, mais par exemple, il y a des machines qui doivent venir, des machines spéciales qui n'étaient pas prévues. Donc oui, on peut enlever CHF 1'000'000 mais la Municipalité reviendra devant le Conseil Communal.

M. **Olivier BADAN** constate qu'il est difficile de convaincre tout le monde. Il souhaiterait que M. **Bernard NICOLET** explique les métrées ? Ce dernier ne le souhaite pas.

M. **Michel AUGSBURGER** revient sur les CHF 1'000'000 des fouilles qui font partie du préavis et des 10% des divers et imprévus. Du coup, il y a donc plus que les 10% de la somme.

M. **François ESSELBORN** pense que c'est compliqué : cet argent n'est pas encore dépensé et ne sera pas forcément dépensé. Il pense donc que cette discussion est inutile. Le préavis est accepté par l' AISGE, avançons.

M. **Philippe DIEFFENBACHER** pense que l'on se trompe de combat. La discussion est autour de chiffres que l' AISGE a accepté, en tant que maître de projet, et mélangée avec la gouvernance du projet qui est du ressort de la Municipalité. L' implication du Conseil communal est à revoir, mais il pourrait avoir un regard sur chaque objet ou il peut simplement faire confiance à la Municipalité. Et dans cette optique-là, il faut accepter le préavis sans amendements.

M. **Philippe ESSEIVA** indique que l'amendement sur l'aménagement du Bix de CHF 165'000 est justifié, car un préavis séparé sera soumis au Conseil Communal. La Municipalité serait prête à le retirer de ce préavis. M. **Michel AUGSBURGER** pense qu'il faut effectivement le retirer. M. **Nicolas RAY** indique que lors de la rédaction du préavis, tout a été listé avec tous les coûts pour que l' AISGE reprenne tous les coûts. La renaturation du ruisseau pour CHF 165'000 sont restés mais il est nécessaire d'amender le préavis et d'enlever ce point. Un préavis détaillé sera mis en place par la Municipalité. Les renaturations sont sponsorisées par le Canton à hauteur de 95% et donc on couvre largement les dépenses.

M. **Frédéric BOY** a entendu les arguments. L' AISGE aujourd'hui n'est pas le maître d'ouvrage, c'est la commune d'Arzier-Le Muids. Un compromis ou contrat notarial doit être signé. M. **Éric JAQUET** précise que l'engagement du BAMO est représenté par M. **FAVRE** C'est la Commune qui gèrera la construction et non l' AISGE.

M. **Frédéric GEWALT** revient sur un ancien préavis sur la suppression de la salle culturelle, qu'il trouve dommage pour des clubs sportifs. Il trouve dommage que les gradins soient mis de côté ? M. **Philippe ESSEIVA** indique que dans le préavis est ajouté le désenfumage et les gradins dans les coûts de l'école et probablement sera ajouté également l'éclairage. L'obtention d'une subvention payera les gradins et le désenfumage. Il y en aura.

M. **Éric JAQUET** explique que les fouilles archéologiques ont été faites que sur une partie du terrain. Que se passera-t-il sur l'autre partie pour la construction du Bix 2 ? M. **Philippe ESSEIVA** répond que les sondages ne seront pas effectués sur la partie du Bix 2. Mais si le Bix 2 est construit ailleurs, alors oui il y aura des sondages et des fouilles.

Le **Président** clôt les discussions. Nous passons au vote des amendements :

L'amendement 1 de la commission ad'hoc : *Ne pas accorder 20% de renchérissement mais 14.47%, soit CHF 4'196'300 est refusé* 32 NON, 10 OUI, 1 Abstention

L'amendement 2 de la commission ad'hoc : *Ne pas accorder 20% de renchérissement pour l'accès routier, mais 14.47%, soit CHF 47'752 est refusé* 32 NON, 9 OUI, 2 Abstentions

L'amendement 3 de la commission ad'hoc : *enlever le coût de CHF 200'000 des frais de personnel du préavis car il doit être facturé directement à l'AISGE* **est refusé** 36 NON, 6 OUI, 0 Abstention

L'amendement 4 de la commission ad'hoc : *enlever le cout de CHF 165'000 de renaturation du ruisseau du préavis, car il fera l'objet d'un préavis spécifique* **est accepté** 10 NON, 30 OUI, 3 Abstentions

L'amendement 5 de la commission ad'hoc : *par soucis de cohérence, nous accordons que les 14.47% sur les coûts de la salle de gymnastique (gradin+désenfumage) soit CHF 35'451* **est refusé** 31 NON, 11 OUI, 1 Abstention

L'amendement 6 de la commission ad'hoc ; *ne pas accorder 10% de divers et imprévus, mais uniquement 4% sur la plus-value* **est refusé** 24 NON, 16 OUI, 2 Abstentions

Nous passons au vote du préavis tel qu'amendé, par l'amendement 4 soit : *enlever le coût de CHF 165'000 de renaturation du ruisseau du préavis, car il fera l'objet d'un préavis spécifique*

Le préavis 08/2024 tel qu'amendé **est accepté** (32 OUI, 7 NON, 2 Abstentions)

M. **Philippe ESSEIVA** remercie l'Assemblée de la confiance accordée. La Municipalité essaiera de réduire les dépenses à la construction de cette école. Il espère qu'à la rentrée 2026, les enfants pourront être dans les classes de cette école du Bix.

11.MOTION déposée par M. GOETSCHIN Gilles : La rénovation des installations sportives existantes sur la place nord du CCS à Arzier

M. **Gilles GOETSCHIN** nous donne lecture d'un résumé de sa motion. La Municipalité ne souhaite pas réagir à cette motion pour l'instant.

Le **Président** rappelle que la motion est contraignante dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité de présenter l'étude du projet demandé. La Municipalité peut également faire un rapport pour un contre-projet.

M. **Philippe DIEFFENBACHER** trouve la motion intéressante et propose de la transmettre telle quelle en Municipalité.

M. **Éric JAQUET** indique qu'à l'époque, il était prévu une extension du CCS entre les deux ailes côté nord et d'ajouter des salles côté sud. Il souhaiterait que nous en tenions compte si d'aventure il y avait ce terrain/salle de sport.

M. **Jean FLACH** est enthousiasmé par cette motion. Tout le terrain aménageable doit être pris en considération et pas seulement la partie existante.

M. **Olivier BADAN** explique qu'au fil des années, dans les conseils communaux, et surtout avec les anciens membres, il faisait partie de plusieurs commissions et celles-ci avaient étudié l'aménagement sous le rond (place derrière l'école, vers le terrain de basket). Eventuellement d'enlever la terre, de faire des places de parking souterrain etc. Il suggère que s'il faut commencer quelque chose, pourquoi ne pas aller plus loin dans la réflexion et penser à des rénovations et

consolider le dessous ? Son oncle avait annoncé que sous le CCS, il avait enterré de nombreux troncs et débris. Il faut donc revoir l'aménagement sous le CCS en entièreté.

M. **François ESSELBORN** indique que lors d'un précédent Conseil, il avait été décidé d'un aménagement d'un centre arborisé et de détente au-dessus du CCM. Ces aménagements ont amené à de nombreuses oppositions, dues aux nuisances que ceci générera. Il passe régulièrement derrière le CCS et il est surpris par le bruit des installations de skateboard, ainsi qu'autour des paniers de basketball, où des jeunes jouent jusqu'à 21h-22h. Il demande si M. **Gilles GOETSCHIN** a posé la question aux habitants de la Caroline qui subissent les nuisances sonores, s'ils le suivent dans ce projet ? M. **Didier HERMANN** précise que le règlement de Police donne les horaires des bruits. Les bâtiments de la Caroline ont été construits bien après le CCS, donc les habitants étaient conscients des bruits occasionnés par les skateboard et l'école.

M. **Denis BERGER** répond à M. **Olivier BADAN** que oui il faudra penser à la réflexion pour la remise aux normes vers l'école et dans ce rond. A l'époque, il manquait du financement et la Municipalité a fait comme elle a pu. Il rebondit sur l'intervention de M. **François ESSELBORN** concernant la place de jeux au-dessus du CCM : il n'y a pas eu encore d'opposition, car ce n'est pas encore mis à l'enquête. M^{me} **Louise SCHWEIZER** précise qu'il y a des recherches de la Municipalité actuelle pour trouver ce qu'il y a sous le terrain de basket. Une réflexion est en place. Les places de jeux sont compliquées à faire sur notre Commune. Les voisins directs du CCM se sont déjà manifestés sur l'idée de cette future place de jeux et feront certainement opposition. Le skate-park a déjà amené un lot de problèmes avec les nouveaux arrivants. Oui il y a du bruit, mais le CCS et cette place étaient là avant eux. Des modules de zones fitness ont été envisagés sur la Commune. Au départ, le souhait était de pouvoir en mettre sur la place de jeux de le Muids. Mais avec le projet de la nouvelle école du Bix, est-ce que cela pourra être maintenu ? M^{me} **la Syndique** est contente d'avoir cette motion et de pouvoir étudier les différentes possibilités pour aménager ces places villageoises et sportives.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote.

La motion est acceptée (34 OUI, 4 NON, 5 abstentions)
--

12. Renouvellement des membres du bureau du Conseil Communal

Le **Président** se retire pour laisser sa place au vice-président M. **Christophe PATARIN** pour le vote du **Président**. Il demande des candidats. M. **Pascal VOUTAT** propose M. **Nicolas VOUT** qui accepte cette proposition en se représentant. Il est élu par applaudissement.

Le **Président** reprend sa place, il est heureux d'être réélu à Lausanne. M. **Nicolas VOUT** demande des candidats pour le poste de 1^{er} vice-président. M. **Jean-Pierre VUILLE** propose M. **Christophe PATARIN** qui accepte. Il est élu par applaudissement.

Il demande des candidats pour le poste de 2^{er} vice-président. M. **Christophe PATARIN** propose M. **Jean-Pierre VUILLE** qui accepte. Il est élu par applaudissement.

Il demande des candidats pour les scrutateurs-trices. M. **Christophe PATARIN** propose que M^{me} **Eliane BADAN** et M^{me} **Méliné VINCENT** soient reconduites. Elles acceptent et sont élues par applaudissement. Le **Président** confirme que nous sommes heureux, ainsi que la population qui vient voter le dimanche au bureau, de retrouver nos scrutatrices.

Il demande des candidats pour les scrutateurs-trices suppléants. M. **Christophe PATARIN** propose M^{me} **Natacha RUFFET** qui accepte. M. **Olivier BADAN** propose M^{me} **Geneviève LEJEUNE** qui accepte. Elles sont élues par applaudissements.

Récapitulatif :

Président	M. Nicolas VOUT
1 ^{er} vice-président	M. Christophe PATARIN
2 ^e vice-président	M. Jean-Pierre VUILLE
Scrutateurs-trices	M ^{me} Eliane BADAN
	M ^{me} Méliné VINCENT
Scrutateurs-trices suppléants	M ^{me} Natacha RUFFET
	M ^{me} Geneviève LEJEUNE

13. Divers et propositions individuelles

M. **Pascal VOUTAT** pose une question par rapport aux démarches pour les locations de salles communales. Il sait qu'une société a loué la salle de gymnastique du CCS et que dans « le T'es d'Arzier-Le Muids » sur Facebook, la Municipalité a confirmé qu'elle n'avait aucun parti pris dans cette société, mais il y a eu des soucis. Il a pris cinq minutes pour effectuer des recherches sur internet sur cette société HELVETIQUA. Elle a été fondée en 2019 par un M. **Hassani Djamel TAHAR**, consonance peu Suisse. Certaines fois, on peut mettre le nom de sa femme ou de son mari... De plus, cette société appartient à une autre société SITAL GESTION SA qui a été fondée en janvier 2024. Cette dernière fait de la pose de panneaux solaires mais n'est pas membre de Swissolar qui effectue les contrôles. Après toutes ces informations, il suggère fortement à la Municipalité de prendre les mêmes cinq minutes et d'effectuer quelques recherches afin d'éviter des soucis. M^{me} **Louise SCHWEIZER** précise que la personne n'avait pas loué la salle sous le même nom.

M. **Olivier BADAN** fera un postulat lors d'un prochain Conseil concernant le chemin du Mont-Roux sur lequel il est amodiataire. Ce chemin avait été refait avec des gravillons et avait coûté très cher. Lors d'un Conseil, un membre avait affirmé que le chemin n'avait jamais été goudronné. Ceci est faux selon lui car depuis son plus jeune âge, il monte au Mont-Roux et se souvient d'un chemin parfaitement goudronné, mais en fait c'était du gravillonnage. Le gravillonnage permet en cas de fortes intempéries de mieux préserver le chemin. Aujourd'hui ce chemin est troué, avec des nids de poules, abîmé et il demandera la remise en état. Il encourage l'Assemblée à aller constater par elle-même les dégâts des fortes intempéries. Les petits gravillons sont partis et il reste seulement de gros cailloux. Les anciennes Municipalité avaient fait du bon travail sur ce chemin, la dernière n'importe quoi et il faut maintenant tout refaire. M. **Frédéric BOY** utilise souvent ce chemin en VTT, il avait fait partie de la commission à l'époque et il se rappelle que la commission avait soulevé le fait que ces gravillons ne tiendraient que 3-4 hivers et que c'est le Canton, car nous faisons partie du Parc naturel régional, qui n'autorise par le goudronnage des chemins d'Alpages. M. **Olivier BADAN** pense qu'à l'époque, il avait déjà été goudronné. Son papa lui avait affirmé que dans les années 60, les chemins de dessertes avaient été goudronnés. M. **Denis BERGER** précise qu'à l'époque le chemin avait été refait avec du goudron liquide et ceci est interdit maintenant. Il envisagerait un tapis.

M. **Jean FLACH** demande si la convention signée et notariée indiquée par l' AISGE est déjà faite ou si des démarches dans ce sens-là ont déjà été prises ? C'était le point fort mis en avant par le responsable des finances de l' AISGE. M. **Nicolas RAY** répond que pour l'instant, il n'y a aucune nouvelle de l' AISGE.

14. Annonce des préavis futurs

M^{me} **Louise SCHWEIZER** annonce les préavis futurs de la séance du Conseil communal du 23.09.2024 :

- Modification des statuts l' APEC
- Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion de zone d'activité du District.
- Règlement de la taxe de séjour et des résidences secondaires

Le **Président** clôt la séance en remerciant chacune et chacun de leur présence. En plus des députés M^{me} **Laurence BASSIN** et M. **Maurice GAY**, il remercie également M. **Laurent MIEVILLE**, Président du Grand Conseil, de sa présence.

Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée et indique que la sortie se poursuivra à la buvette du Parlement avec un apéro tenu par les paysannes Vaudoises.
La séance est levée à 22h00.

Le Président
Nicolas VOUT

La Secrétaire
Valérie ZEENDER

